



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 7 AVRIL 2021

PROCES-VERBAL

Partie 2



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 013-241300417-20210407-CC2021_035-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_035 : Finances / Compte de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signé par : Patrick DE CAROLIS
Date : 13/04/2021
Qualité : Président du Conseil Communautaire





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 013-241300417-20210407-CC2021_035-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_035 : Finances / Compte de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2020, rendus par le receveur de la trésorerie municipale Arles Camargue.
Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les comptes de gestion du receveur municipal pour l'ensemble des budgets.
Les erreurs matérielles de report sur les comptes administratifs des transports urbains, et de la zone du Roubian seront corrigées lors de la reprise des résultats.*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, et l'assemblée délibérante vote le compte de gestion avant celui du compte administratif.

Le conseil communautaire doit donc se prononcer sur la tenue des comptes de gestion, et de la concordance avec les comptes administratifs de l'agglomération.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que les soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur.

En raison d'erreurs matérielles de saisie au budget primitif 2020 par la communauté d'agglomération : un écart de 7,00 € est constaté au compte administratif du budget des transports urbains pour le résultat reporté en fonctionnement ; et un écart de 100,00 € est constaté au compte administratif du budget de la zone du Roubian, respectivement pour le résultat reporté en fonctionnement, et pour le solde reporté en investissement. Ces écarts seront

corrigés dans la délibération de reprise des résultats pour chaque budget concerné.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - STATUER sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - STATUER sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains, de la zone du Roubian, de la zone de Montmajour, de la zone du Ferrand et de la zone d'aménagement des papèteries Étienne ;

3 - APPROUVER les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020.

4 - AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour (41) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, L'EXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**Le Président
Patrick de CAROLIS**

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_036 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget principal

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 15/04/2021
ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_036-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_036 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget principal

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +5 432 832,94 €.*
- Section d'investissement : -3 866 132,63 €.*
- Résultat cumulé : +1 566 700,31 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget principal permet de dégager les équilibres suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	B	G	H
		81 713 352,87		83 795 311,30	
	Section d'investissement	14 966 010,28		13 429 456,41	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		-	
		C	D	I	J
		0,00	(si déficit)	3 350 874,51	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	2 894 006,91	(si déficit)	0,00	(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	99 573 370,06	= G+H+I+J	100 566 642,22
--------------------------------	-----------	---------------	-----------	----------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	=		=	
		F	G	K	L
			0,00		0,00
	Section d'investissement	1 323 696,81		1 897 125,06	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= F+G	1 323 696,81	= K+L	1 897 125,06

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=		=	
		= A+C+E	81 713 352,87	= G+H+K	87 146 185,81
		Section d'investissement	= B+D+F	19 183 714,10	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	100 897 066,97	= G+H+I+J+K+L	102 463 767,28

		RÉSULTAT DE L'EXERCICE
1	Fonctionnement	+5 432 832,94
2	Investissement	-4 439 560,70
3	Résultat de l'exercice	+993 272,16
		RESTES A RÉALISER
4	Fonctionnement	
5	Investissement	+573 428,00
6	Solde des restes à réaliser	+573 428,00
		RÉSULTAT CUMULÉ
1+4	Fonctionnement	+5 432 832,94
2+5	Investissement	-3 866 132,70
3+6	Résultat cumulé de l'exercice	+1 566 700,16

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget principal ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes.
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 480 141,02		15 480 141,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 773 174,37		13 773 174,37
014	Atténuations de produits	38 319 064,02		38 319 064,02
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 549 981,71		8 549 981,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	408 791,94	0,00	408 791,94
67	Charges exceptionnelles	714 146,11	0,00	714 146,11
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	4 468 053,70	4 468 053,70
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	77 245 209,17	4 468 053,70	81 713 352,87
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1.			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 915 276,33	1 915 276,33
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 516 037,41	0,00	1 516 037,41
18	Compte de liaison : affectat* (1A,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	39 923,94	0,00	39 923,94
204	Subventions d'équipement versées	5 567 519,02	0,00	5 567 519,02
21	Immobilisations corporelles (6)	2 766 810,63	0,00	2 766 810,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 816 378,95	0,00	2 816 378,95
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	344 064,00	0,00	344 064,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	13 050 733,95	1 915 276,33	14 966 010,28
	Pour information			2 894 006,91
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			2 894 006,91

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 -- Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	380 781,90		380 781,90
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	687 780,57		687 780,57
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	62 535 226,40		62 535 226,40
74	Dotations et participations	17 474 664,41		17 474 664,41
75	Autres produits de gestion courante	609 491,18	0,00	609 491,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	192 090,51	1 915 276,33	2 107 366,84
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		81 880 034,97	1 915 276,33	83 795 311,30
Pour information				3 350 874,51
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	876 798,97	0,00	876 798,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 434 087,49		4 434 087,49
13	Subventions d'investissement	2 139 993,27	0,00	2 139 993,27
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 501 522,98	0,00	1 501 522,98
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(0) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 468 053,70	4 468 053,70
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		8 952 402,71	4 468 053,70	13 420 456,41
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente
 Marie-Rose LEXCELLENT

Lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

SLO

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_037-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_037 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFROY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFROY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_037-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_037 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +2 594 584,44 €.*
- Section d'investissement : -567 987,65 €.*
- Résultat cumulé : +2 026 596,79 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil communautaire. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de l'eau permet de dégager les équilibres suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	7 504 889,41	G	8 312 247,36	G-A	807 357,95
	Section d'investissement	B	2 269 186,62	H	1 861 532,88	H-B	-408 653,82

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 787 226,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	513 573,98 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	9 774 076,03	Q= G+H+I+J	12 474 180,63	-Q-P	2 700 104,60

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		0,00		K		0,00			
	Section d'investissement		F		955 889,81		L		282 382,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F		955 889,81		= K+L		282 382,00	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+G+I	7 504 889,41	= G+H+I+K	10 099 473,85	2 594 584,44	
	Section d'investissement	= B+D+J	2 269 186,62	= H+J+L	2 057 088,76	-567 987,65	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+G+H+I+J	10 774 076,04	= G+H+I+J+K+L	12 756 562,63	2 026 596,79	

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'eau ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes.
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 331 670,72		5 331 670,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	356 412,00		356 412,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	142 378,20	0,00	142 378,20
67	Charges exceptionnelles	7 071,69	0,00	7 071,69
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 667 356,80	1 667 356,80
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		5 837 532,61	1 667 356,80	7 504 889,41

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 504 889,41
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	501 692,35	501 692,35
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	456 700,77	0,00	456 700,77
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	204 308,96	0,00	204 308,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 106 484,54	0,00	1 106 484,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 767 494,27	501 692,35	2 269 186,62

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 269 186,62
--	---------------------

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente

Marie-Rose LEXCELLENT






Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021



ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_038-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_038 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de l'assainissement

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VAILLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_038-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_038 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +3 870 154,68 €.*
- Section d'investissement : -3 523 379,60 €.*
- Résultat cumulé : +346 775,08 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

L'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de l'assainissement permet de dégager les équilibres suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	7 077 821,95	G	9 933 442,07	C-A	2 295 520,12
	Section d'investissement	B	4 866 563,46	H	3 119 665,90	H-B	-1 745 897,56

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	1 614 634,56
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 346 696,55	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+D+J	13 290 181,96	Q= G+H+I+K	14 067 742,53	=Q-P	777 560,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 063 931,49	L	634 146,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	1 063 931,49	=K+L	634 146,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+D+E	7 077 821,95	=G+H+K	10 548 076,63		3 870 154,68
	Section d'investissement	=B+D+F	7 276 193,56	=H+J+L	3 752 811,90		-3 523 379,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+D+E+F	14 354 118,45	= G+H+I+J+K+L	14 700 888,53		346 775,08

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'assainissement ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes.
- 5 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 897 327,52		4 897 327,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	178 206,00		178 206,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	310 540,12	0,00	310 540,12
67	Charges exceptionnelles	23 365,35	0,00	23 365,35
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	1 668 482,96	1 668 482,96
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	5 409 438,99	1 668 482,96	7 077 921,95

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 077 921,95
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 227 768,29	1 227 768,29
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 112 891,78	0,00	1 112 891,78
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	219 357,51	0,00	219 357,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 305 545,08	0,00	2 305 545,08
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 637 795,17	1 227 768,29	4 865 563,46

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	1 346 696,55
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	6 212 260,01
--	---------------------

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAJ, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente
 Marie-Rose LEXCELLENT

lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_039-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_039 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe du réseau des transports urbains

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

SLO

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_039-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_039 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe du réseau des transports urbains

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +581 406,24 €*
- Section d'investissement : +260 561,38 €*
- Résultat cumulé : +841 967,62 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le liors de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs";

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant qu'en raison d'une erreur matérielle de saisie au budget primitif 2020, il est nécessaire de corriger le montant du résultat reporté antérieur d'investissement au compte administratif.

En section d'investissement, le résultat reporté de l'exercice antérieur inscrit au compte R001 est de 50 297,97 €, contre 50 290,97 € au compte de gestion. Il convient donc de corriger cet écart de 7,00 €.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe du réseau des transports urbains permet de dégager les équilibres suivants, après prise en compte de la correction ci-dessus :

	RESULTAT DE L'EXERCICE				Résumé ou solde (A) (3)
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur(3)		
TOTAL DU BUDGET	10 171 399,99	10 392 593,78	+ 631 697,21	A1	+ 852 891,00
Investissement	176 132,79	397 326,58	(1) + 50 290,97	A2	+ 271 484,76
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	9 995 267,20	9 995 267,20	(2) + 581 406,24	A3	+ 581 406,24

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER (4)			Solde (B) (5)
	Dépenses	Recettes		
TOTAL des RAR	I+II +10 930,38	III+IV +0,00	B1	-10 930,38
Investissement	I +10 930,38	III +0,00	B2	-10 930,38
Fonctionnement	II +0,00	IV +0,00	B3	+0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

		RESULTAT CUMULE + (A) + (B)(6)
TOTAL	A1+B1	+841 960,62
Investissement	A2+B2	+260 554,38
Fonctionnement	A3+B3	+581 406,24

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRÉCISER** que les résultats reportés de l'exercice antérieur à reprendre au compte administratif sont les suivants, conformément au compte de gestion :
 - Section de fonctionnement - compte R002 +581 406,24 €,
 - Section d'investissement - compte R001 +50 290,97 € ;

4 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;

5 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal, après prise en compte de l'erreur de 7,00 €.

6 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 606 553,37
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	16 631,45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 000,00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		9 688 184,82
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 949,80
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		9 709 134,62

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	286 132,58
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		286 132,58

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 995 267,20
---	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	70 978,31
73	IMPÔTS ET TAXES	3 912 957,93
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 969 611,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 466,33
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		9 961 014,24
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 919,63
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		9 977 933,87

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 333,33
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		17 333,33

R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	581 406,24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 576 673,44

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	158 799,46
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		158 799,46

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 333,33
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		17 333,33

D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		176 132,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES dont 1068	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	111 194,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		111 194,00

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	286 132,58
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		286 132,58

R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	50 290,97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		447 617,55

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente
 Marie-Rose LEXCELLENT

lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_040-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_040 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone de Montmajour

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_040-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_040 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone de Montmajour

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone de Montmajour pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +1 300 127,61 €*
- Section d'investissement : -432 631,44 €*
- Résultat cumulé : +867 496,27 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnements N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone de Montmajour permet de dégager les équilibres suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A)(3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	+867 496,17	A1 + 867 496,17
Investissement	0,00	0,00	(1) -432 631,44	A2 -432 631,44
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) +1 300 127,61	A3 +1 300 127,61

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses
 (2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
 (3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER (4)				Solde (B) (5)
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I+II +0,00	III+IV +0,00	B1		+0,00
Investissement	I +0,00	III +0,00	B2		+0,00
Fonctionnement	II +0,00	IV +0,00	B3		+0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

RESULTAT CUMULE + (A) + (B)(6)		
TOTAL	A1+B1	+867 496,17
Investissement	A2+B2	-432 631,44
Fonctionnement	A3+B3	+1 300 127,61

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la zone de Montmajour ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal.
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
1002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
70	PRODUIS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
1002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 300 127,61
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 300 127,61

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00

D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	432 631,44
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		432 631,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00

R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAJ, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente
 Marie-Rose LEXCELLENT

Lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_041-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_041 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone du Roubian

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_041 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone du Roubian

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone du Roubian pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : -231 291,80 €*
- Section d'investissement : -2 514 470,68 €*
- Résultat cumulé : -2 745 762,48 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs";

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant qu'en raison d'erreurs matérielles de saisie au budget primitif 2020, il est nécessaire de corriger le montant des résultats reportés en fonctionnement et en investissement au compte administratif.

En section de fonctionnement, le résultat reporté de l'exercice antérieur inscrit au compte administratif au compte D002 est de -240 715,54 €, contre -240 815,54 € au compte de gestion. Il convient donc de corriger cet écart de 100,00 €.

En section d'investissement, le résultat reporté de l'exercice antérieur inscrit au compte administratif au compte D001 est de -2 537 778,10 €, contre -2 537 678,10 € au compte de gestion. Il convient donc de corriger cet écart de 100,00 €.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone du Roubian permet de dégager les équilibres suivants, après prise en compte des corrections ci-dessus :

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A)(3)
TOTAL DU BUDGET	90 476,26	123 207,42	-2 778 493,64	A1 -2 745 762,48
Investissement	0,00	23 207,42	(1) -2 537 678,10	A2 -2 514 470,68
Fonctionnement	90 476,26	100 000,00	(2) -240 815,54	A3 -231 291,80

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II +0,00	III+IV +0,00	B1	+0,00
Investissement	I +0,00	III +0,00	B2	+0,00
Fonctionnement	II +0,00	IV +0,00	B3	+0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESULTAT CUMULE + (A)+(B)(6)		
TOTAL	A1 + B1	-2 745 762,48
Investissement	A2 + B2	-2 514 470,68
Fonctionnement	A3 + B3	-231 291,80

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la zone du Roubian ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRÉCISER** que les résultats reportés de l'exercice antérieur à reprendre au compte administratif sont les suivants, conformément au compte de gestion :

- Section de fonctionnement - compte D002 -240 815,54 €
- Section d'investissement - compte D001 -2 537 678,10 €

4 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;

5 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal, après la correction des résultats reportés.

6 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 268,84
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		67 268,84
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		67 268,84

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 207,42
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCI.	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		23 207,42

D002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	240 815,54
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		331 291,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	100 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		100 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		100 000,00

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00

R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100 000,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00

D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	2 537 678,10
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 537 678,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 207,42
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		23 207,42

R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 207,42

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente
Marie-Rose LEXCELLENT

Lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_042-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_042 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone Ferrand

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

SLO

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_042-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_042 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone Ferrand

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone Ferrand pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : -106 142,48 €*
- Section d'investissement : -383 676,32 €*
- Résultat cumulé : -489 818,80 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs";

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone Ferrand permet de dégager les équilibres suivants :

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A)(3)
TOTAL DU BUDGET	767 352,64	748 579,37	-364 903,05	A1 -383 676,32
Investissement	383 676,32	364 903,05	(1) -364 903,05	A2 -383 676,32
Fonctionnement	383 676,32	383 676,32	(2) +0,00	A3 +0,00

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER (4)				Solde (B) (5)
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I+II +106 142,48	III+IV +0,00		B1	-106 142,48
Investissement	I +0,00	III +0,00		B2	+0,00
Fonctionnement	II +106 142,48	IV +0,00		B3	-106 142,48

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESULTAT CUMULE + (A)+(B)(6)		
TOTAL	A1+B1	-489 818,80
Investissement	A2+B2	-383 676,32
Fonctionnement	A3+B3	-106 142,48

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est reliré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe Ferrand ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal.
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	18 773,27
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		18 773,27
66	CHARGES FINANCIÈRES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		18 773,27
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	364 903,05
043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		364 903,05
0002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		383 676,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		0,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	383 676,32
043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		383 676,32
0002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		383 676,32

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	383 676,32
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		383 676,32

D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	364 903,05
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		748 579,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	364 903,05
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		364 903,05

R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		364 903,05

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAJ, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

La Présidente
 Marie-Rose LEXCELLENT

lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_043-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_043 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Madame Marie-Rose LEXCELLENT, 1^{ère} Vice-présidente, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VAILLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés :

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_043-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_043 : Finances / Compte administratif 2020 - Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne

Rapporteur : Mario-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone des papèteries Étienne pour l'exercice 2020.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +75 000,00 €*
- Section d'investissement : +623 189,78 €*
- Résultat cumulé : +698 189,78 €*

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

L'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des litres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :

- la part de l'excédent de fonctionnement N-1 (résultat) affecté en investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, par le biais d'une écriture budgétaire,

- le solde du résultat de fonctionnement, et celui du résultat reporté d'investissement, qui sont eux repris automatiquement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2020, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone des papèteries Étienne permet de dégager les équilibres suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A)(3)
TOTAL DU BUDGET	3 009 122,44	2 257 169,64	+ 1 450 142,58	A1 + 698 189,78
Investissement	1 504 561,22	677 608,42	(1) + 1 450 142,58	A2 + 623 189,78
Fonctionnement	1 504 561,22	1 579 561,22	(2) + 0,00	A3 + 75 000,00

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	+ 0,00	III+IV	+ 0,00	B1	+ 0,00
Investissement	I	+ 0,00	III	+ 0,00	B2	+ 0,00
Fonctionnement	II	+ 0,00	IV	+ 0,00	B3	+ 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESULTAT CUMULE + (A)+(B)(6)		
TOTAL	A1+B1	+ 698 189,78
Investissement	A2+B2	+ 623 189,78
Fonctionnement	A3+B3	+ 75 000,00

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe des papèteries Étienne ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal.
- 5 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	826 952,80
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		826 952,80
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		826 952,80
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	677 608,42
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		677 608,42
D002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 504 561,22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)		CA 2020
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	75 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		75 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		75 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 504 561,22
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 504 561,22
R002	RESULTAT DU FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 579 561,22

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 504 561,22
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 504 561,22

D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 504 561,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)		CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	677 608,42
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		677 608,42

R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	1 450 142,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 127 751,00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAJ, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**La Présidente
 Marie-Rose LEXCELLENT**

Lexcellent





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 013-241300417-20210407-CC2021_044-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_044 : Finances / Affectation du résultat 2020 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signé par : Patrick DE CAROLIS
Date : 13/04/2021
Qualité : Président du conseil communautaire





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 013-241300417-20210407-CC2021_044-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_044 : Finances / Affectation du résultat 2020 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif de l'exercice.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 pour le budget principal, et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains.

Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement de lotissement ou de zones d'activités économiques, il ne peut y avoir par principe d'affectation de résultat. Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer uniquement sur le report des soldes d'exécution de chaque section.

Le détail de l'affectation des résultats et du report des soldes d'exécution est repris pour chaque budget dans le corps de la délibération.

Pour les budgets concernés par une affectation du résultat :

- Budget principal : +3,8 M€ sont affectés en réserves au compte 1068.
- Budget annexe de l'eau : +0,56 M€ en réserves au compte 1068.
- Budget annexe de l'assainissement : +3,52 M€ en réserves au compte 1068.
- Budget annexe des transports urbains : +0,00 € en réserves au compte 1068.

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

Conformément aux instructions budgétaires et comptables, il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2020 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et

des transports urbains.

Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement de lotissement ou de zones d'activités économiques, il ne peut y avoir par principe d'affectation de résultat. Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer uniquement sur le report des soldes d'exécution de chaque section.

Budget principal

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	2 081 958,43
Résultat reporté de l'exercice antérieur	3 350 874,51
Résultat de clôture à affecter	5 432 832,94
Besoin de financement de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-1 545 553,87
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 894 006,91
Résultat cumulé d'investissement	-4 439 560,78
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 323 696,91
Recettes d'investissement restant à réaliser	1 897 125,06
Soldes des restes à réaliser	573 428,15
Besoin de financement de la section d'investissement	3 866 132,63
Affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 2021	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	3 866 132,63
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	-4 439 560,78
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	1 566 700,31

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +3 866 132,63 € au compte 1068 dotations et réserves.

Budget annexe de l'eau potable

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	807 357,95
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 787 226,49
Résultat de clôture à affecter	2 594 584,44
Besoin de financement de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-408 053,82
Résultat reporté de l'exercice antérieur	513 573,98
Résultat cumulé d'investissement	105 520,16
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	955 889,81
Recettes d'investissement restant à réaliser	282 382,00
Soldes des restes à réaliser	-673 507,81
Besoin de financement de la section d'investissement	567 987,65
Affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 2021	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	567 987,65
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	105 520,16
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	2 026 596,79

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +567 987,65 € au compte 1068 dotations et réserves.

Budget annexe de l'assainissement

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	2 255 520,12
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 614 634,56
Résultat de clôture à affecter	3 870 154,68
Besoin de financement de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-1 745 897,56
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-1 346 696,55
Résultat cumulé d'investissement	-3 092 594,11
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 063 931,49
Recettes d'investissement restant à réaliser	633 146,00
Soldes des restes à réaliser	-430 785,49
Besoin de financement de la section d'investissement	3 523 379,60
Affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 2021	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	3 523 379,60
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	-3 092 594,11
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	346 775,08

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +3 523 379,60 € au compte 1068 dotations et réserves.

Budget annexe des transports urbains

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	581 406,24
Résultat de clôture à affecter	581 406,24
Besoin de financement de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	221 193,79
Résultat reporté de l'exercice antérieur (1)	50 290,97
Résultat cumulé d'investissement	271 484,76
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	10 930,38
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
Soldes des restes à réaliser	-10 930,38
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 2021	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	271 484,76
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	581 406,24

(1) Conformément au compte de gestion et au compte administratif, le montant du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur est de 50 290,97 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de 0,00 € au compte 1068 dotations et réserves.

Budget annexe de la zone de Montmajour

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 300 127,61
Résultat de clôture	1 300 127,61
Résultat de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-432 631,44
Résultat cumulé d'investissement	-432 631,44
Soldes d'exécution à reporter au budget 2021	
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	-432 631,44
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	1 300 127,61

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

Budget annexe de la zone du Roubian

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	9 523,74
Résultat reporté de l'exercice antérieur (1)	-240 815,54
Résultat de clôture de fonctionnement	-231 291,80
Résultat de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	23 207,42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (1)	-2 537 678,10
Résultat de clôture d'investissement	-2 514 470,68
Soldes d'exécution à reporter au budget 2021	
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	-231 291,80
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	-2 514 470,68

(1) Conformément au compte de gestion et au compte administratif :

En section de fonctionnement, le résultat reporté de l'exercice antérieur est de -240 815,54 €.

En section d'investissement, le résultat reporté de l'exercice antérieur est de -2 537 678,10 €.

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

Budget annexe de la zone des papèteries Étienne

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	75 000,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
Résultat de clôture de fonctionnement	75 000,00
Résultat de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-826 952,80
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 450 142,58
Résultat de clôture d'investissement	623 189,78
Soldes d'exécution à reporter au budget 2021	
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	75 000,00
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	623 189,78

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

Budget annexe de la zone Ferrand

Résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
Résultat de clôture	0,00
Résultat de la section d'investissement - Exercice 2020	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-18 773,27
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-364 903,05
Résultat cumulé d'investissement	-383 676,32
Affectation du résultat au budget 2021	
Solde d'exécution reporté à la section de fonctionnement	0,00
Solde d'exécution reporté à la section d'investissement	-383 676,32

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter le résultat 2020 de la section de fonctionnement comme indiqué ci-après :

- Budget principal : +3 866 132,63 € au compte 1068 ;
- Budget annexe de l'eau : +567 987,65 € au compte 1068 ;
- Budget annexe de l'assainissement : +3 523 379,60 € au compte 1068 ;
- Budget annexe des transports urbains :

2 - DÉCIDER de reporter les soldes d'exécution de l'exercice 2020 des budgets annexes d'aménagement des zones d'activité économique comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

3 - INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2021.

Pour (41) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, BOUILLARD, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le Président
Patrick de CAROLIS

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 07 AVRIL 2021

CC2021_045 : Finances / Budget primitif 2021 - Budget principal

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 31 mars 2021.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONNET, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MARTINEZ, MISTRAL, NAVARRO, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Jean-Michel JALABERT (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Raphaël MEGALIZZI (pouvoir donné à Annie GUIGUE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Erick SOUQUE)

Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Guy BONO
- Madame Séverine DELLANEGRA

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signé par : Patrick DE CAROLIS
DateA : 13/04/2021
QualitéA : Signataire de la délibération



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 15/04/2021
ID : 013-241300417-20210407-DELIBCC2021_045-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2021

CC2021_045 : Finances / Budget primitif 2021 - Budget principal

Rapporteur : Marie-Rose LEXCELLENT

Nomenclature ACTES : 7.1

Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget principal de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2021.

Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.

Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget principal pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :

- En section de fonctionnement à 85 136 119,89 €
- En section d'investissement à 21 990 052,23 €

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique", "les organes délibérants des établissements publics et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs" ;

Vu la délibération du conseil communautaire CC2021-006 du 25/02/2021, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2021 du budget principal dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;
- 3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	85 136 119,89	83 569 419,58
+	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	1 566 799,31
=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	85 136 119,89	85 136 119,89

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	16 226 794,54	26 092 927,17
+	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 323 696,91	1 897 125,06
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		4 439 568,70	0,00
=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	21 990 052,23	21 990 052,23

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	107 126 172,12	107 126 172,12

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	18 433 270,57	0,00	18 453 549,06	18 453 549,06	18 453 549,06
012	Charges de personnel, frais associés	14 088 000,00	0,00	14 616 000,00	14 616 000,00	14 616 000,00
014	Atténuations de produits	38 345 529,33	0,00	38 463 498,33	38 463 498,33	38 463 498,33
66	Autres charges de gestion courante	9 359 301,14	0,00	7 632 518,82	7 632 518,82	7 632 518,82
696	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		80 225 101,94	0,00	79 163 566,21	79 163 566,21	79 163 566,21
68	Charges financières	409 576,64	0,00	374 641,21	374 641,21	374 641,21
67	Charges exceptionnelles	719 180,00	0,00	208 900,00	208 900,00	208 900,00
68	Dotations provisions semi budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		81 343 758,58	0,00	79 747 107,42	79 747 107,42	79 747 107,42
027	Virement à la section d'investissement (5)	1 652 080,00		797 326,40	797 326,40	797 326,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 468 053,74		4 591 686,07	4 591 686,07	4 591 686,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 119 133,74		5 389 012,47	5 389 012,47	5 389 012,47
TOTAL		87 506 934,06	0,00	85 136 119,89	85 136 119,89	85 136 119,89

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 136 119,89
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	774 610,86	0,00	667 000,00	667 000,00	667 000,00
73	Impôts et taxes	61 618 557,00	0,00	64 214 879,00	64 214 879,00	64 214 879,00
74	Dotations et participations	18 545 476,69	0,00	16 075 415,74	16 075 415,74	16 075 415,74
75	Autres produits de gestion courante	1 038 300,00	0,00	614 168,29	614 168,29	614 168,29
Total des recettes de gestion courante		82 236 944,55	0,00	82 131 463,03	82 131 463,03	82 131 463,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 500,00	0,00	129 500,00	129 500,00	129 500,00
78	Requêtes provisions semi budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		82 236 944,55	0,00	82 260 963,03	82 260 963,03	82 260 963,03
047	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 915 615,00		1 308 456,55	1 308 456,55	1 308 456,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 915 615,00		1 308 456,55	1 308 456,55	1 308 456,55
TOTAL		84 152 559,55	0,00	83 569 419,58	83 569 419,58	83 569 419,58

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 566 780,31
--	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 136 119,89
--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	118 680,00	49 284,00	1 207 178,00	1 107 176,00	1 156 460,00
204	Subventions d'équipement versées	5 214 598,00	0,00	4 777 994,08	4 777 994,08	4 777 994,08
21	Immobilisations corporelles	3 298 351,00	604 802,15	4 133 100,00	4 133 100,00	4 827 002,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 634 122,40	579 619,76	2 728 195,01	2 728 195,01	3 307 765,77
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 265 711,40	1 323 696,91	12 746 425,09	12 746 425,08	14 070 222,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 629 751,94	0,00	1 671 912,90	1 671 912,90	1 671 912,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	344 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 973 815,94	0,00	1 671 912,90	1 671 912,90	1 671 912,90
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 139 527,34	1 323 696,91	14 918 337,99	14 918 337,99	16 242 634,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 915 625,00		1 308 456,55	1 308 456,55	1 308 456,55
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 915 625,00		1 308 456,55	1 308 456,55	1 308 456,55
	TOTAL	16 055 142,34	1 323 696,91	16 226 794,54	16 226 794,54	17 550 491,45

+

B 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 425 569,78
---	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 696 062,23
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 216 221,00	0,00	3 119 627,93	3 119 627,93	3 119 627,93
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 500 000,00	1 498 500,00	5 914 654,14	5 914 654,14	7 413 154,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 216 221,00	1 498 500,00	9 034 282,07	9 034 282,07	10 532 782,07
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 701 787,00	398 625,06	821 000,00	821 000,00	1 219 625,06
1068	Excédents de fonctionnement captivés (9)	4 434 087,49	0,00	3 886 132,63	3 886 132,63	3 886 132,63
130	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	18 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	6 153 874,49	398 625,06	5 169 632,63	5 169 632,63	5 568 257,63
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 370 095,49	1 897 125,06	14 703 914,70	14 703 914,70	16 601 039,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 651 090,64		797 326,40	797 326,40	797 326,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 468 053,70		4 501 686,07	4 501 686,07	4 501 686,07
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 119 144,34		5 309 012,47	5 309 012,47	5 309 012,47
	TOTAL	20 489 239,83	1 897 125,06	20 092 927,17	20 092 927,17	21 990 052,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 990 052,23
---	----------------------

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BOUILLARD, CARDINI,
DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES,
GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS,
LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES,
MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PONS,
PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :
BONNET, GIRARD, KOUKAS, PAMS, RAFAI

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET
REPRÉSENTÉS.**

Le Président
Patrick de CAROLIS

